

Chapitre 2.4

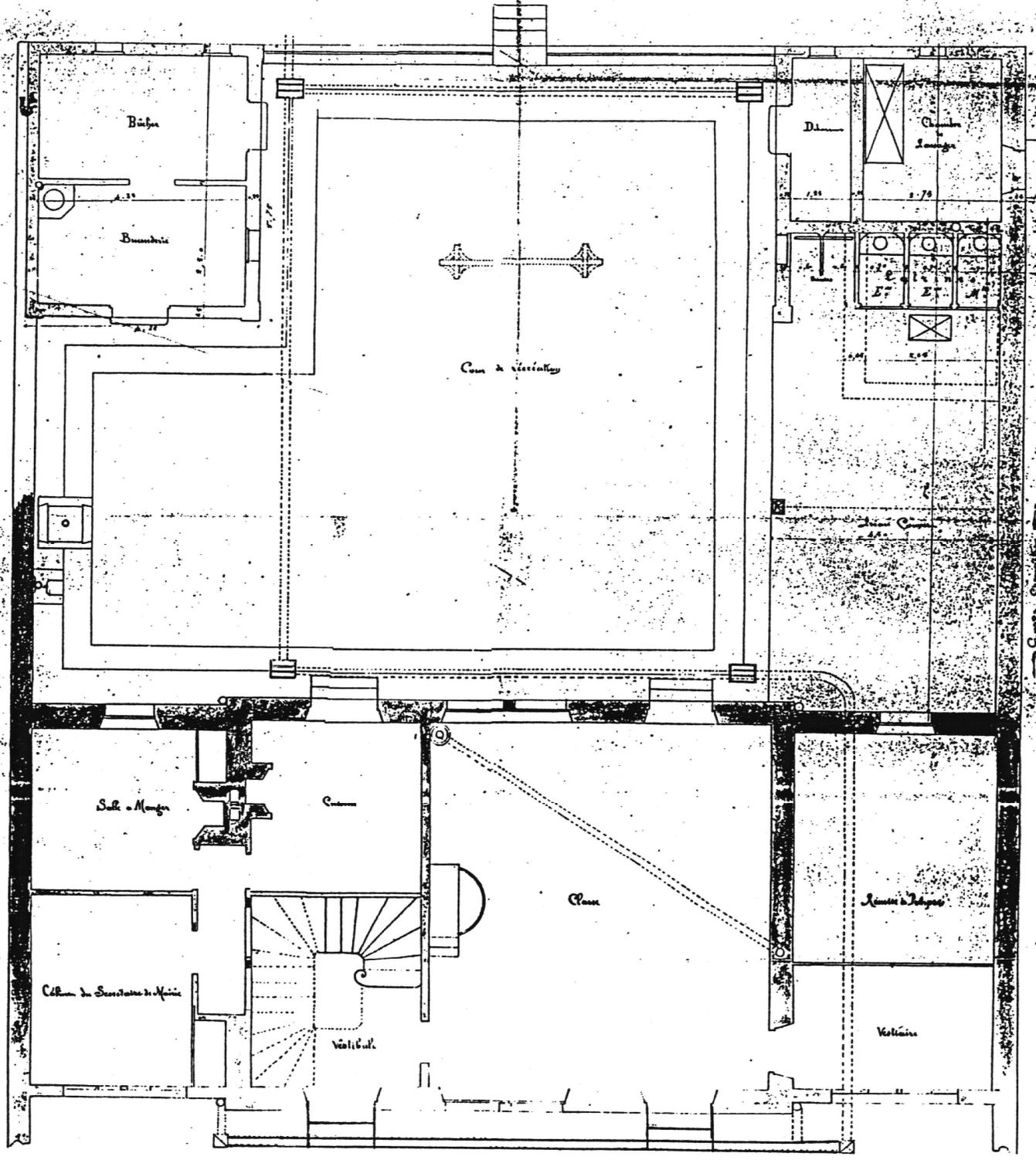
L'ECOLE A FONTENAILLES



PARCIAL
N° 1027
1903 547

COMMUNE DE FONTENAILLES

CONSTRUCTION DE COMMUNS A L'ÉCOLE DE GARÇONS



*Exécuté en vertu de la loi
pour l'enseignement
le 17 Mars 1893
P. ...*

n: 9.

Fixation des vacances
scolaires en 1888.

Seance du 3 Juin 1888.

L'An mil huit cent quatre-vingt-huit, le
Dimanche trois Juin, à trois heures du soir, le
conseil municipal de la commune de Fontenailles
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de M. Bernardau, Maire.

Etaient présents M.M. Bernardau, Maire,
Ligeret, adjoint, Duchemin, Moreau, Barrot,
Courteaux, Berlin et Gasconin.

Etaient absents M.M. Comte, Gruffelhe,
Baron, Kottungui, Lavasseur et Pignat.

Monsieur Gasconin a été élu secrétaire et
a accepté cette fonction.

Monsieur le Président a ouvert la séance
et il a posé au Conseil municipal, qui se trouve
département, le vœu que toutes les municipalités
de Seine-et-Marne soient consultées sur la fixation
des vacances scolaires et 15 juillet ou 1^{er} Août.

Monsieur le Président prie le Conseil de faire
semblé. Donne son avis à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
considérant que les travaux de la moisson, nuisent
à certains des enfants les plus âgés, fréquentant l'école
aujourd'hui le plus souvent à partir de fin Juin et 15 juillet.

Est d'avis, à l'unanimité que les vacances scolaires
soient fixées cette année, à partir du 15 juillet.

Fait et délibéré à Fontenailles le jour, mois et an
sus-dits.

Ont signé au Registre les membres présents après
lecture faite.

Bernardau	Ligeret
Moreau	Courteaux
Barrot	
Duchemin	Gasconin

Session d'Avril 1888.

11:11

L'An mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinq
Avril, à une heure du soir, le conseil municipal de la
commune de Fontenailles s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances sous la présidence de M. Bernardau, maire

Etant présents M. M. Bernardau, maire, Lignel
adjoint, Hottuyus, Evattu, Duchemin, Robin, Christian
Loutary, Godreau, Ramot et Gasconin.

Etant absents, M. M. Comte, Charles, Griffolle et
Vignat.

Monsieur L. Ramot Hottuyus a été élu secrétaire
fonction qu'il a acceptée.

Création d'une Ecole
de filles de la
Répub.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte puis
il donne lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur
le Préfet en date du 31 juillet dernier, dans laquelle
est dit que parmi les modifications qui pourraient être proposées, confor-
mément à la loi du 30 8^{te} 1886 et le décret du 27 Mai 1888, à
l'état scolaire de la Commune de Fontenailles, figure la création
d'une école publique de filles.

Après cette lecture, Monsieur le Président invite le
Conseil municipal à émettre son avis sur cette question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
Considérant que l'école actuelle de filles de Fontenailles
remplit toutes les conditions de la meilleure école commu-
nale publique.

19

Que les filles de la commune y reçoivent au même titre
l'instruction gratuitement.

Que depuis sa création, cette école a présenté aux
différents examens un assez grand nombre d'élèves qui
ont obtenu soit le brevet élémentaire soit le certificat
d'études primaires et notamment 3 élèves primaires et
deux aux derniers examens du certificat d'études, ce
qui prouve que l'enseignement des maîtresses se laisse
bien à désirer.

Qu'en l'état actuel il est possible à l'éduca-
tion et à l'instruction des filles de 6 à 14 ans
et des enfants des deux sexes à l'école maternelle.
Dont les locaux sont à fait convenables, tant pour
le rapport hygiénique que sur la disposition distincte
et séparée des différentes classes.

Qu'en devenant propriétaire d'un local scolaire
supplémentaire la Commune gèrerait son budget de dépenses
relativement considérables, telles que frais d'achat
de terrain, de construction, d'entretien des bâtiments
de supplément de traitement à l'institutrice, des courses
divers aux élèves nécessiteux, de chauffage, de raccom-
moder aux élèves.

Qu'enfin, et surtout la moindre plainte n'a encore
surgi du sein de la population sur l'état de choses
existants.

Pour tout ces motifs,
Le Conseil est d'avis, à l'unanimité qu'il n'y
a pas lieu de créer à Fontenailles une école publique
de filles.

Les recherches sur l'école à FONTENAILLES font apparaître qu'entre **1699** et **1878** il y a eu **11 instituteurs** enseignant à l'école laïque. Il semblerait qu'avant ces dates il n'y ait pas d'archives.

En **1878**, il n'y avait **plus qu'une école privée** dirigée par les soeurs de la Providence de Portieux, commune située dans les Vosges.

Cette école avait été construite rue de l'église près de l'église par le **Comte GREFFULHE**.

Le 3 Août 1902, l'école provisoire de filles sera transférée dans les locaux de l'ancienne mairie.

En 1903, tout le matériel de l'école des garçons qui était resté dans les locaux du Comte GREFFULHE fut renouvelé. A titre indicatif, les frais de fonctionnement en 1904 était à sa charge pour un montant de 2900 Frs.

En 1909, le conseil municipal demande la création d'une école publique de filles. Mais les résultats de l'école privée donnant entière satisfaction, l'inspection académique refuse cette création. C'est en **1911** que **l'école de filles fut fermée**. C'est ainsi que **l'école publique prit la succession** en Septembre de la même année dans les locaux du Comte GREFFULHE. **La commune les louera jusqu'en 1936** car lui et la duchesse de GRAMONT refuseront de vendre ce bâtiment à la commune.

En 1935, le conseil municipal demandera à ce qu'un devis soit établi pour réaliser une deuxième classe à la mairie. Elle sera construite en 1936 à côté de l'école des garçons à la place de la maison du garde champêtre.

C'est en **1938** que la commune votera des **nouveaux horaires scolaires**.

En **1941**, une loi fut votée obligeant les communes de moins de 1500 habitants à aménager un **terrain de jeux**. Ce projet prendra forme en 1944 lorsque un terrain sera acheté à la comtesse GREFFULHE.

Cette même année le **26 Juin** le conseil municipal accepte que **les enfants se rendent 3 fois par semaine dans les champs pour ramasser les doryphores**.

En Octobre 1945 une ouverture de classe est faite à BOIS BOUDRAN pour recevoir les enfants du centre d'accueil.

Les frais de fonctionnement (chauffage et fournitures scolaires) ne seront pas pris en charge par la commune.

A cette époque la fonction de **secrétaire de mairie** était encore tenue par **l'institutrice** et **certaines tâches étaient effectuées par les enfants de l'école** (plis de la mairie portés par les élèves) pour des raisons d'économie, d'autres furent supprimées tel que le balayage des classes qui fut par la suite à la charge d'une femme de ménage.

A partir des années 50, des aménagements furent effectués pour améliorer les conditions de vie :

- remplacement du chauffage par poêle par le chauffage central.
- revêtement de la cour de l'école et des préaux par du macadam.
- acquisition de matériel grâce à la loi BARANGER (1952) :
 - 1 appareil de projection (80 000 Frs.)
 - 1 portique de gymnastique (78 000 Frs.)
 - 2 panneaux de basket (12 000 Frs.)
 - 1 corde à grimper (3 000 Frs.)
 - 1 ballon de basket (4 800 Frs.)

Ce matériel sportif était mis sur le terrain de jeux au lieu dit << les Charmilles >> acquis auprès de la Comtesse GRAMONT.

Pour les enfants qui venaient en vélo des hameaux voisins, création d'un garage à vélo.

Installation d'une pompe dans le puits de l'école.

A partir du **6 Décembre 1954 on distribua du lait et du sucre dans les écoles** pour les enfants de 6 à 11 ans. (application du décret n° 54-1096 du 10/11/1954 et circulaire préfectorale du 6/12/1954). Les frais étaient supportés en grande partie par la commune et pour le reste par l'état.

Jusqu'en 1962 les fonds pour financer les prix de fin d'année des élèves étaient collectés auprès des habitants.

Le premier ramassage scolaire voit le jour en 1964. Celui-ci assurait le transport des enfants scolarisés au C.E.G. de NANGIS.

La commune octroya en 1966 une dotation de 10 Frs. par an et par élève. Cette subvention était répartie en part égale pour financer l'acquisition de matériel collectif et le mobilier.

En 1967 on créa une commission de gestion de la caisse des écoles.

C'est en **1972** que le conseil municipal modifia le rythme scolaire (**plus de classe le mercredi**) puis en **1974/75** les effectifs dans les écoles diminuant, il créa le **syndicat pédagogique intercommunal** regroupant les 3 communes :

FONTENAILLES
LA CHAPELLE-RABLAIS
SAINT-OUEN-en-BRIE

Ceci permit l'ouverture d'une classe maternelle et d'éviter des classes à plusieurs niveaux.

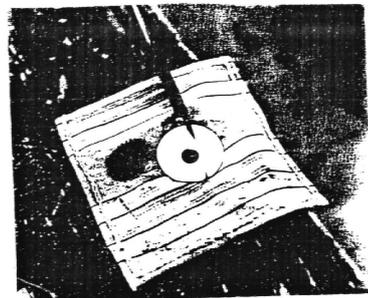
Trois ans plus tard ce syndicat intercommunal portera le nom de **Syndicat Pédagogique de Villefermoy**.

Ce regroupement a nécessité la création d'un **ramassage scolaire**, assuré par le passage dans un premier temps d'un car puis d'un deuxième à la rentrée scolaire de 1985 suite à l'augmentation du nombre d'enfants.

Compte-tenu de l'évolution de la population dans les trois villages (constructions de maisons individuelles et de lotissements) il a été décidé de **construire une école maternelle** à FONTENAILLES en **1980** puis de réaliser une **extension** en **1983**.

Afin de mieux comprendre la vie scolaire vers 1942 , Monsieur André PIAT de Fontenailles est venu à l'école en Février 1997 pour témoigner. (récit ci-joint recueilli par les enfants)

L'ECOLE VERS 1942



Monsieur PIAT est venu dans notre école de CE 1 nous raconter comment se passait la classe vers 1942. Il nous a aussi expliqué comment était notre village.

Les heures d'école étaient:

- de 9 heures à 12 heures
- de 14 heures à 17 heures

Les élèves venaient à pied ou à vélo pour les enfants qui habitaient les hameaux; Monsieur PIAT arrivait à bicyclette car il venait du JARRIER.

Dans sa classe il y avait quatre cours :

- le cours préparatoire
- les cours élémentaires 1°, 2° et 3° année.

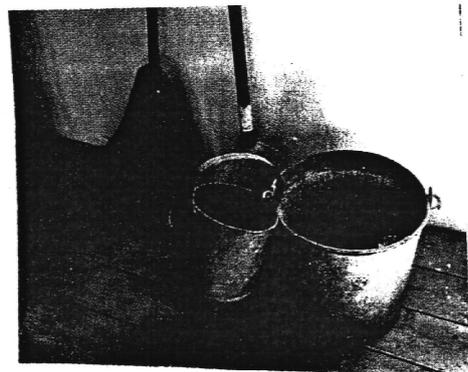
Les filles et les garçons étaient mélangés. Les élèves devaient obligatoirement porter la blouse. Ils étaient environ 40 par classe.

En rentrant dans la classe par une porte située au milieu du couloir on voyait 4 rangées de pupitres noirs au plan de travail incliné. Les bancs à dossier étaient fixés aux tables. Sur le côté droit se trouvait un trou pour recevoir un encrier en faïence blanche que la maîtresse remplissait d'encre. Sur le mur, en face de la porte était fixé un grand tableau noir. L'estrade était dessous. Un autre tableau à chevalet était placé sur le côté. Dans un coin de la classe était installé le poêle à charbon que les élèves remplissaient le matin. Le grand tuyau noir montait jusqu'au plafond. Le bureau en bois de la maîtresse se trouvait au milieu du mur, juste devant le tableau.

Le ménage était fait par les élèves. Pendant une semaine ils nettoyaient la classe à deux. La maîtresse Madame THUILLIER était très sévère. Elle était gentille lorsque les enfants étaient sages et travaillaient bien mais tirait les oreilles quand ils le méritaient. Le soir, il y avait très souvent des punitions en plus des devoirs.

On enseignait :

*le français
l'arithmétique
la morale
l'histoire
la géographie
les sciences
le sport*



Dans le cartable en cuir, composé de deux parties, on pouvait trouver les livres scolaires de français, d'arithmétique, d'histoire, de géographie et de leçons de choses. chaque enfant avait une ardoise, son plumier et son porte plume.

A la récréation, les élèves jouaient à se battre, à chat perché ou aux osselets. Pour indiquer la fin des jeux, la maîtresse utilisait son sifflet.

A l'époque il y avait moins de vacances. A la Toussaint, Noël, Pâques, il n'y avait que quelques jours. Les grandes vacances s'étalaient du 1° Juillet au 1° Septembre.

A la fin de l'année scolaire, il y avait une fête de fin d'année. Les enfants jouaient une pièce de théâtre puis il y avait la remise des prix.

Dans la maison de Monsieur PIAT il y avait quatre pièces. Le chauffage se faisait avec un poêle à bois. Il n'y avait pas de salle de bains. Il n'y avait pas d'eau courante dans les habitations. Alors il fallait aller chercher l'eau au puits où l'on mettait les boissons au frais. Puis ensuite fut installée une pompe à l'évier.

La mère faisait la lessive dans des baquets. Mais des femmes allaient au lavoir qui était au JARRIER. Les habitants faisaient leurs courses chez les marchands ambulants qui venaient dans les villages. Mais à cette époque il y avait plusieurs commerces dans le bourg de FONTENAILLES.

On trouvait :

- 2 cafés placés sur la route de MELUN.
- 1 boulangerie à côté de l'école.
- 1 épicier en face et à droite de l'école.
- 1 cordonnier qui était situé à mi-chemin entre l'école et la rue de GRIGNON.
- 1 menuisier qui était à côté du restaurant de la FORGE en allant vers MELUN
- 1 Maréchal ferrant << la forge >>

La mairie était à côté de l'école.

Nous remercions Monsieur PIAT d'être venu dans notre école pour nous raconter la vie scolaire à son époque.

La classe de CE 1



LISTE des MAÎTRES d'ECOLE

sans date	Jacques	LIONNOIS
1699	Laurent	RENIER
1700	Charles	HERVY
1703	Paul	CELGE
1778		NEURTIER
1780	Pierre	RAMEAU GUISSERT de GRESSIER
1795	J. François	MERILLOT (maître d'école dit aussi instituteur)
1800	J. Baptiste	POIRAT (en 1806 il est aussi adjoint au maire et percepteur des contributions directs à FONTENAILLES)
1807	Jean	LEMAUR (en 1815 est secrétaire de mairie)
1835	Léon Isidore	HUET
1878	école privée des soeurs de la Providence	

Ecole des garçons

1884/99	Louis	LANGUIN
1899/23	Léon	ROBINOT
1923/26	Alexis	LE DAUPHIN
1926/27	Marcel	STOEIK
1927/36	Maurice	MASANES
1936/41	Robert	BOUVET

Ecoles des filles

1911/28	Mathilde	FRAISSE
1928	Elise	MASANES
1936/41	Francine	BOUVET
1939/40	Odette	FROMENT
1940/41	Marcelle	THERREY

Ecole mixte

1941/45		Mr WEIS
1941/45	Louise	WEIS
1945/73	Madeleine	THUILLIER
	Madeleine	LEBLANC
1946/47	Jeanine	HOUSSARD
1947/54	Monique	LASNIER
1954/72	Christiane	MICHON
1972/2001	M.Madeleine	OGNO
1973/74	Charles	BERRAFATO
1974/.2003.	Patricia	MICHOU

Ecole maternelle

1980/2003...Patricia MICHOU (direc.)
1980/81 Michèle LEBOUTER
1981/2001 M.Madeleine OGNO
1981/92 Véronique GARNIER
1990/94 Geneviève LUSSON
1992/... Valérie MENTEC
1994/96 Jackye DELAFOND
1996 (septembre à novembre)
Martine CLERC
1996 (depuis novembre à juin 1997)
Juliette DANCHIN
Fermeture d'une classe de maternelle

Ouverture d'une classe de maternelle
2000/2001 Emmanuelle PAILLARD
2001/... Valérie CAHIN/LE ROY
2001/2006 Florence GIRGIEL
2003/... Ghislaine HARSCOET (direct.)
2006/ ... Céline BOURCHADA

Ecole primaire

1980/81	.Madeleine OGNO
1980/2003	Ghislaine HARSCOËT
1981/90	Mireille PIAT
1989/90	Louissette LHARDY
1991/93	Josiane THULARD
1993/98	Laurent CORNET
1998/...	Jacqueline MOQUIN
2003/...	Marlène TOUSSAINT

Ouverture d'une 7ème classe à la rentrée de septembre 2006
2006/..... Déborah FRANCA

Ouverture d'une classe d'adaptation permettant un soutien scolaire pour les élèves en difficulté de la grande section maternelle, du cours préparatoire et du cours élémentaire première année en septembre 1997.

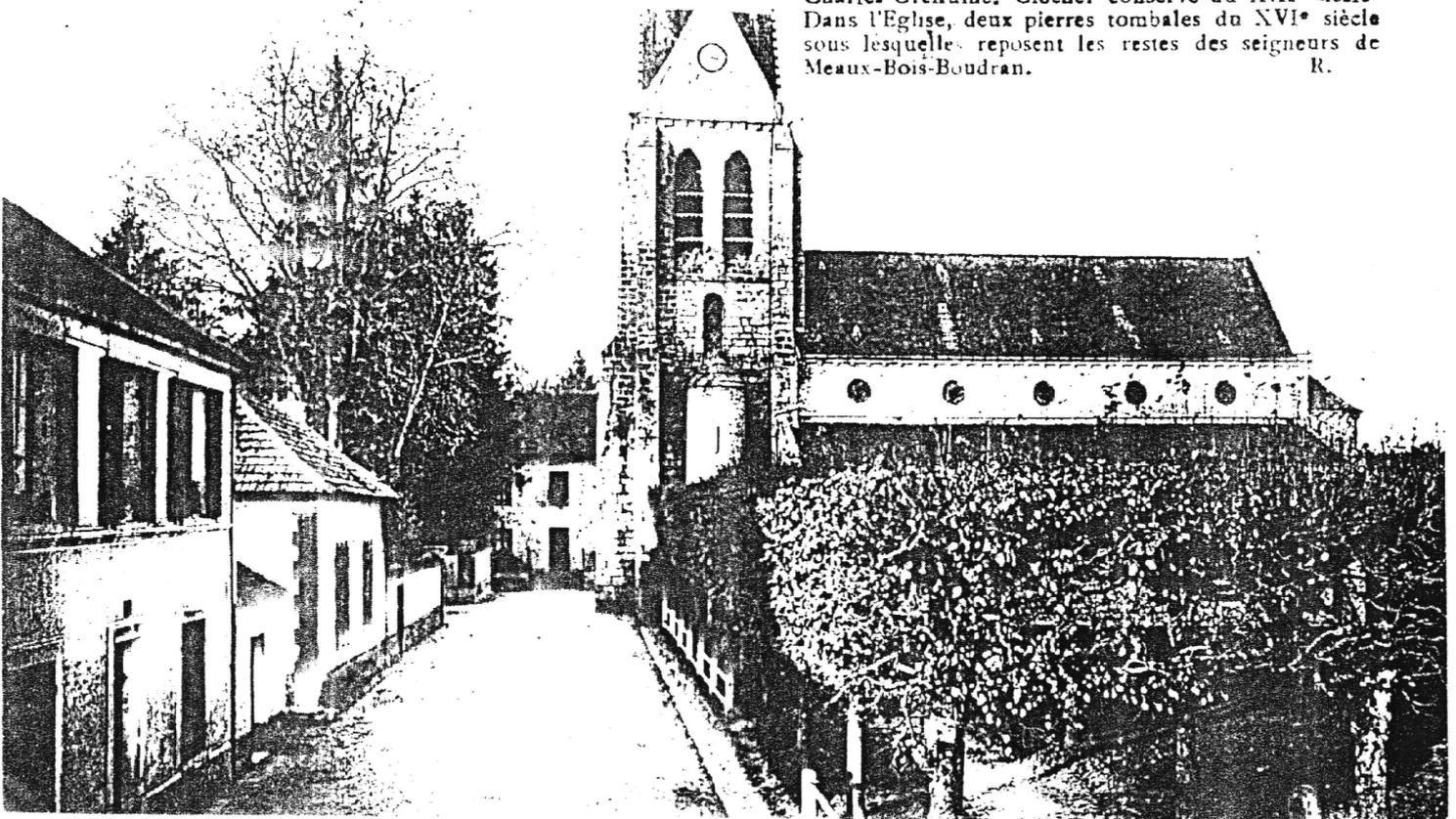
1997/1998 Alexa KALWAROWSKI
1998/2003 Evelyne LAYREAU
2003/... Marc LORET

Chapitre 2.5

L'EGLISE de FONTENAILLES

Fontenailles (S.-et-M.) — L'Eglise

Reconstruite en 1862 par les soins de M. le Comte Charles Greffulhe. Clocher conserve du XIII^e siècle. Dans l'Eglise, deux pierres tombales du XVI^e siècle sous lesquelles reposent les restes des seigneurs de Meaux-Bois-Boudran. R.



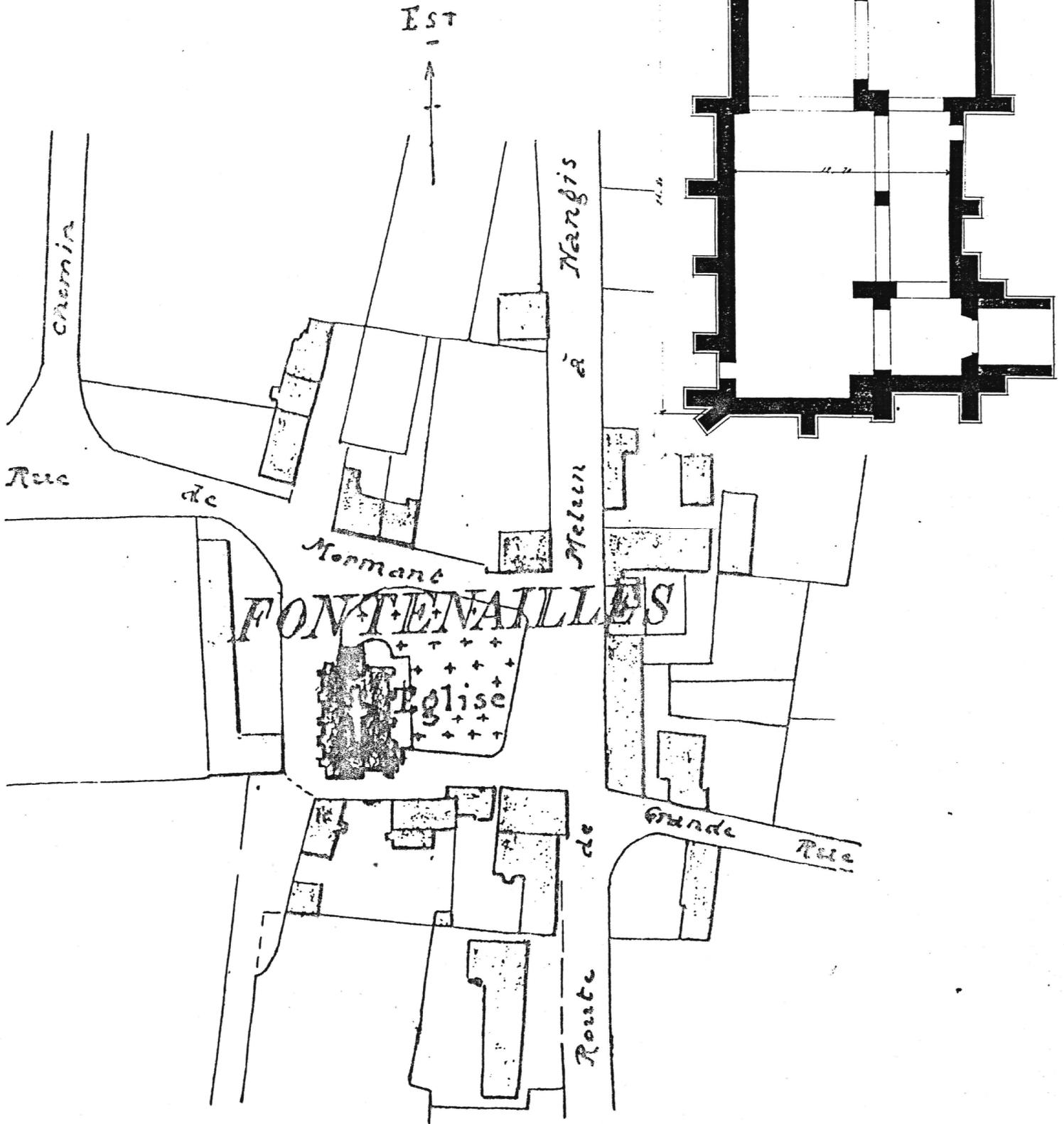
ancienne église remplacée en 1860-1861



Anthony
Lesbrade

Dessin à l'encre de chine

Eglise en 1860



Dès le XIII^e siècle, cette paroisse faisait partie du diocèse de SENS. L'église était appelée à cette époque Notre-Dame. C'est au cours de ce siècle qu'elle eut son premier curé.

Après la révolution FONTENAILLES appartenait au diocèse de Meaux.

En 1663 elle était encore appelée Notre-Dame.

Cette église avait une charpente apparente à laquelle on enleva des pièces de bois horizontales, des entrails. Cette modification fragilisa l'édifice qui fut alors démoli. Seul le clocher fut épargné et gardé. L'église fut réédifiée en 1861 suivant les plans de l'architecte du gouvernement M. E. MILLET et financée par la famille GREFFULHE.

Eglise de Fontenailles en 1997



Alexia Durivier

Dessin à l'encre de chine

PRÉFECTURE
DE
SEINE - ET - MARNE.

2^e Division.

COMMUNES.

N^o d'ordre du registre A.

Rappeler avec soin les indications
ci-dessus en marge de la réponse.

Empire Français.

Meulan, le 18 mai

1861

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous informer que nous recevons à l'instant
avis d'une décision du 13 de ce mois par laquelle M. le
ministre des cultes accorde à la commune de Fontenailles un
secours de 8000 francs en 3 annuités (2000, 3000, & 2000) pour
l'aider à payer la dépense de reconstruction de son église.

Cette décision vous sera notifiée officiellement par un
des prochains courriers.

Vous êtes, après la nouvelle exposition des sentiments
le plus distingués auxquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Comte,

Votre très humble &
très dévoué serviteur

Grégoire

et M. le Comte de Gressalbe maire de Fontenailles.

L'église peut contenir 600 personnes environ. C'est une construction simple et sans sculpture.

Elle est conçue de la manière suivante :

une nef et deux bas côtés.

un chœur comprenant la dernière travée de la nef et finissant par une abside en cul de four. L'abside est voûtée, la nef et les collatéraux sont couverts de plafonds apparents en chêne dont la structure est un motif de décoration.

la chaire a été étudiée et placée en fonction de la construction du bâtiment et ne gêne pas les déplacements dans l'église. Elle présente un caractère sérieux et digne.

La richesse de la pierre et son rôle sont mis en valeur par les remplissages, montés en moellons bruts, rejointés en mortier.

Le montant important du devis s'explique par le prix élevé des matériaux venant d'environ 160 kilomètres de Fontenailles. On ne trouvait sur la commune que des moellons de caillasse qui ne pouvaient être employés que pour le remplissage.

Elle fut bénie le 29 Juin 1862.

Lors du retrait des allemands en 1945 des bombes détruisirent les vitraux de l'église. Seul celui représentant Saint Louis fut épargné.



Commune de Fontenaille.

Le Département de Seine-et-Marne.

Reconstruction de l'Eglise Paroissiale.

Cahier des Charges.

Article 1^{er}.

Les ouvrages de construction de cet édifice seront effectués suivant les plans et conditions indiqués au Détail estimatif. — Les plans ne pourront être modifiés sous aucun prétexte.

Article 2.

Les matériaux mis en œuvre seront toujours de première choix et de première qualité dans l'espèce indiqués au Détail estimatif.

Les entrepreneurs seront tenus de présenter à toute réquisition des architectes

Résumé du présent Dévis.

Mobilier et sonnerie	29 261, 57
Charges	6 571, 88
Convois	3 548, 40
Stipendies	3 388, 16
Sonnerie	1 050, 00
Pièces de bois	1 100, 00
	44 595, 60
Entreprise 1/20	2 329, 78
	46 925, 38
Précisément de bois dans le clocher et couronne- -tion de l'édifice paroissiale, avec marches exté- rieures	1 520, 00
	48 445, 38
Honoraires des architectes calculés à raison de 6 francs par an, payés Pour la surveillance des ouvrages il y a eu 12 années de travaux pendant la période de construction Somme à payer	3 199, 52 1 000, 00
	49 445, 38
Total du Dévis	50 221, 90

VU AU COMITÉ
DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DES ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX
LE 27 mai 1874

Dévis par les architectes Vernoy
Le...

Paris, le 20 Février 1874

Seance extraordinaire du 23 décembre 1906.

L'an mil neuf cent six le vingt-trois décembre, à six heures et demie du matin, le Conseil municipal de la commune de Fontenailles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gascoign, maire.

Etaient présents : M. M. Gascoign, Bourguinot, Barrot, Bourmier, Martin, Noyau, Bridoux et Couvall.

Absents : M. M. le Comte Greffulhe, Hottinguer et Levasseur

M. Bourmier a été élu secrétaire et il a déclaré accepter ces fonctions

M. le Président a ouvert la séance et il a exposé que le presbytère actuel, bâti sur un terrain communal, a été reconstruit en 1884 aux frais de M. le Comte Greffulhe Louis Charles, suivant les clauses d'une convention intervenue entre M. le Comte Greffulhe et le Maire de Fontenailles, et approuvée à la date du 1^{er} juillet 1883, approuvée par arrêté de M. le Préfet de Seine et Marne, séant en Conseil de Préfecture, le 6 octobre 1883, et que d'après une des clauses de cette convention, M. le Comte Greffulhe avait pris l'engagement de faire construire à ses frais une presbytère sur un terrain appartenant à la commune et devant déjà au même usage avec condition formelle que la maison à construire et le terrain en dépendant devraient être affectés exclusivement à l'usage de presbytère pour

loger le curé de la commune de Fontenailles. Il a en outre été convenu, à quelque époque et pour quelle cause que ce soit, M. le Comte Greffulhe ou ses ayants deviendraient de plein droit propriétaires des dits terrains payant à la commune de Fontenailles à titre de prix de vente la somme de sept mille francs, et qui a été approuvée et a été consenti une promesse de vente par la commune devant être réalisée à la première demande de M. le Comte Greffulhe ou de ses ayants, droit formelle par un jugement extra-judiciaire. La loi du 9 décembre 1905 sur le régime des églises et de l'Etat étant aujourd'hui en application et la jouissance des presbytères étant attribuée aux communes, M. le Comte Greffulhe Henri Jules Emmanuel, propriétaire à titre d'héritier du domaine de Bois-Boudouan entend se prévaloir de cette clause de la convention pour faire sommation à la commune de réaliser la vente du presbytère de Fontenailles et de ses dépendances. M. le Maire invite alors le Conseil à délibérer. Le Conseil, considérant que la vente est très avantageuse pour la commune, que celle-ci ne peut aucunement se soustraire aux conditions de la convention du 1^{er} juillet 1883, et du 6 octobre 1883,

Donne pouvoir à M. le Maire pour faire les formalités nécessaires et signer l'acte de vente, après approbation par l'autorité préfectorale, et en même temps, donne que M. le Receveur municipal soit autorisé à encaisser la somme de sept mille francs, produit de la vente. Le Conseil est et annule sur la demande de l'administration des postes, est d'avis qu'il ne soit fait qu'une seule livraison et une seule levée de boîtes, dans la matinée, les dimanches et jours de fête.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an

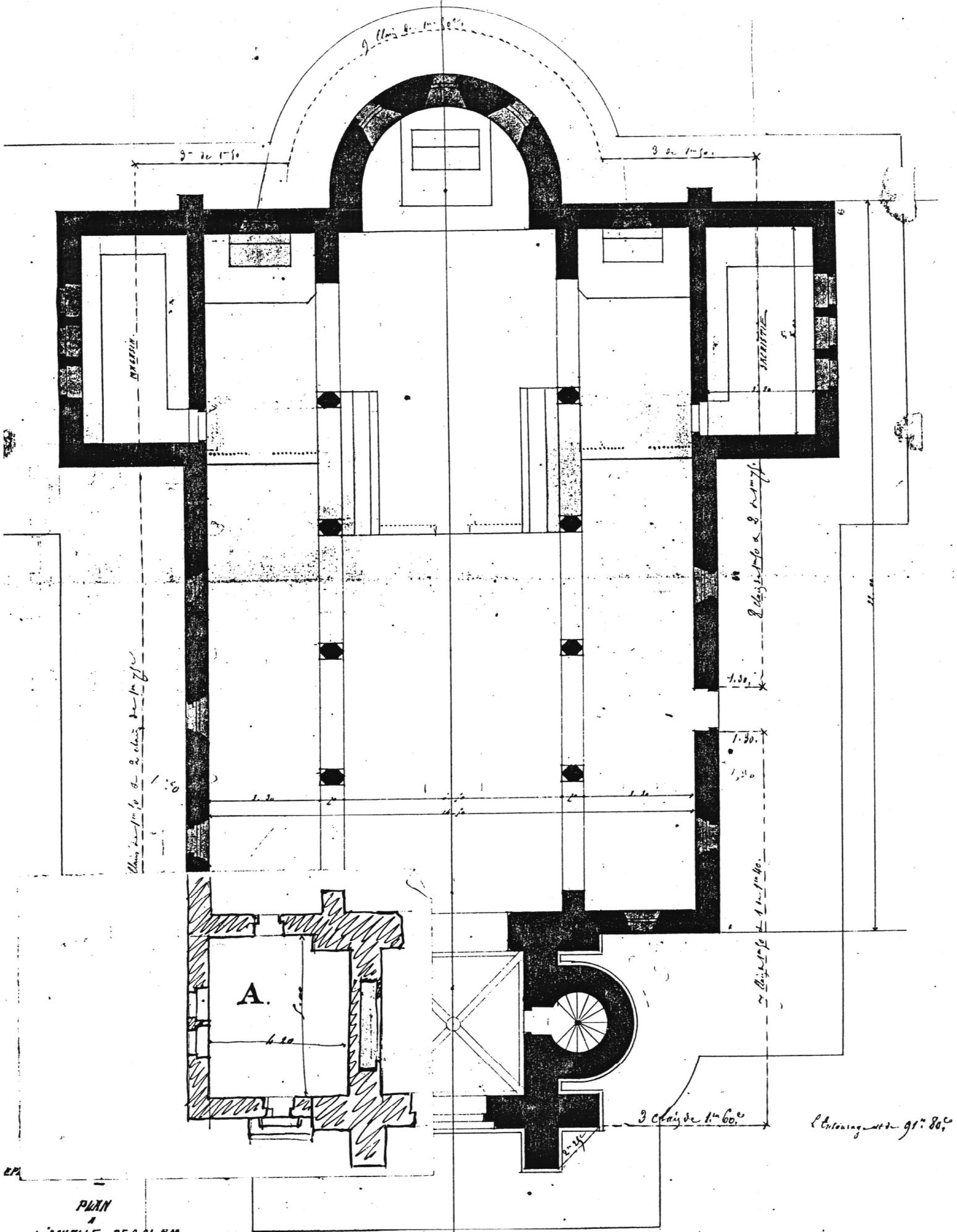
Couvall Barrot Noyau Bridoux
Martin Bourguinot Gascoign
Bourmier

Vente du presbytère

Vu et approuvé,
en Conseil de Préfecture
conformément à l'arrêté
préfectoral, qui, sur
on Conseil de Préfecture
le 6 octobre 1883, après
l'expertise réglementaire
M. le Maire, le 31 décembre
L. Prigent, Secrétaire
signé : Gilbert
Pour copie conforme
Le Comptable de Préfecture
signé : Villotte

* qui en cas d'insécurité
de cette condition.
Approuvé ce renvoi et
cinq mots rapés nuls :

Couvall
Barrot
Bridoux
Noyau
Martin
Bourguinot
Bourmier

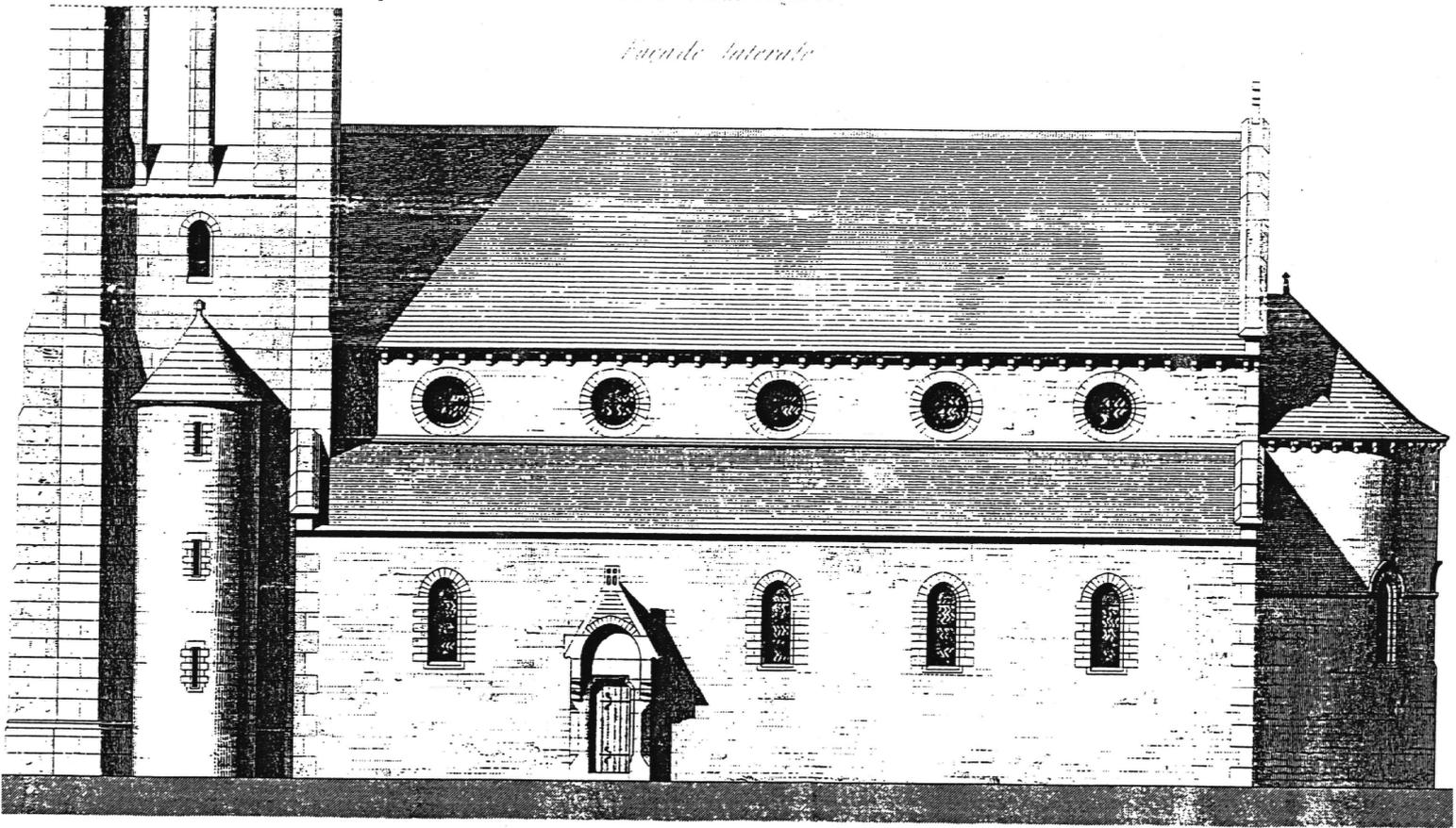


PLAN
 à l'échelle de 0.01 P.M.

VU AU COMITÉ
 DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX
 DES BÂTIMENTS DIOCÉSAINS

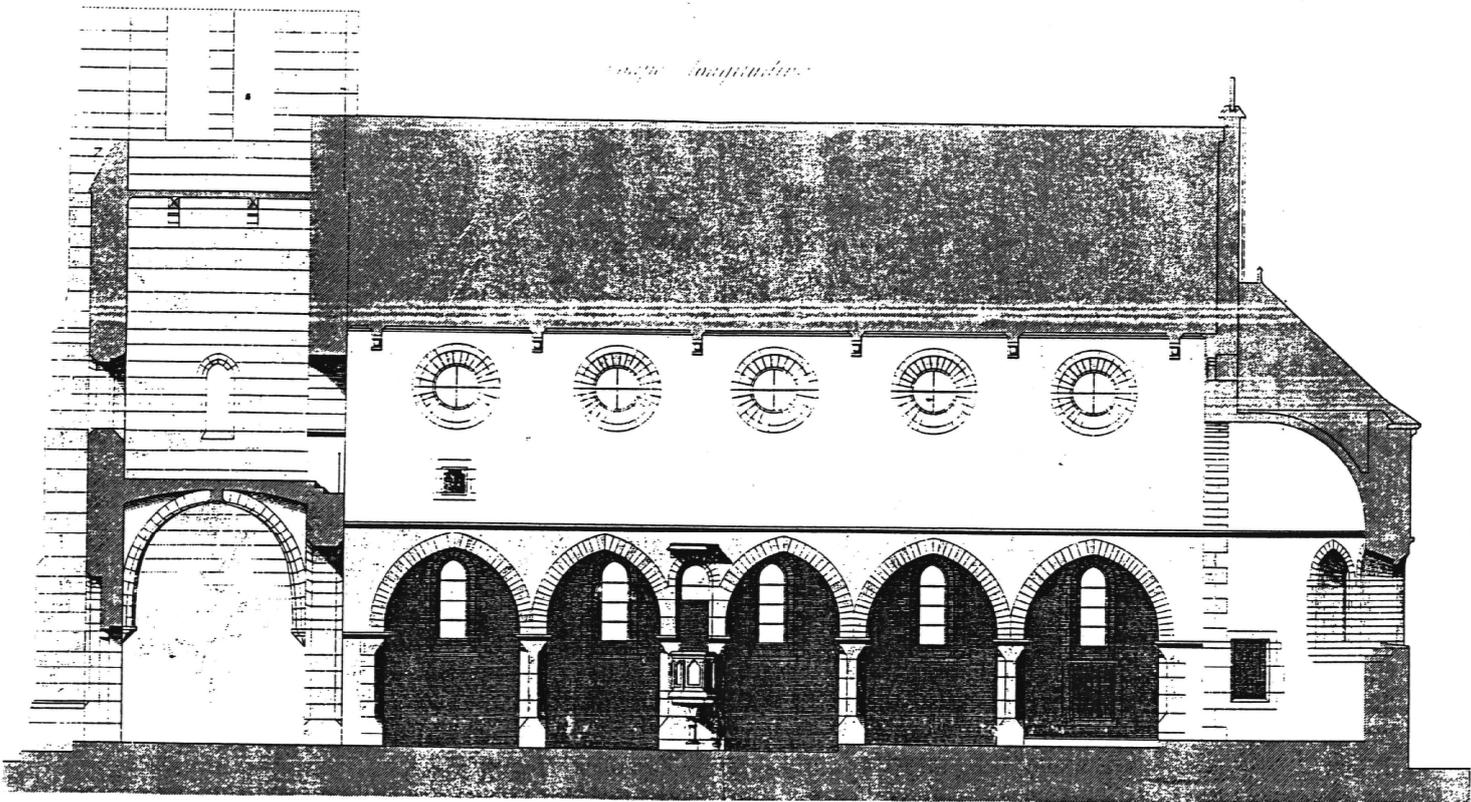
Approuvé par l'architecte diocésain
 H. G. ...
 Paris le 14 Janvier 1904

Facade laterale



Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres

coupe longitudinale



Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres

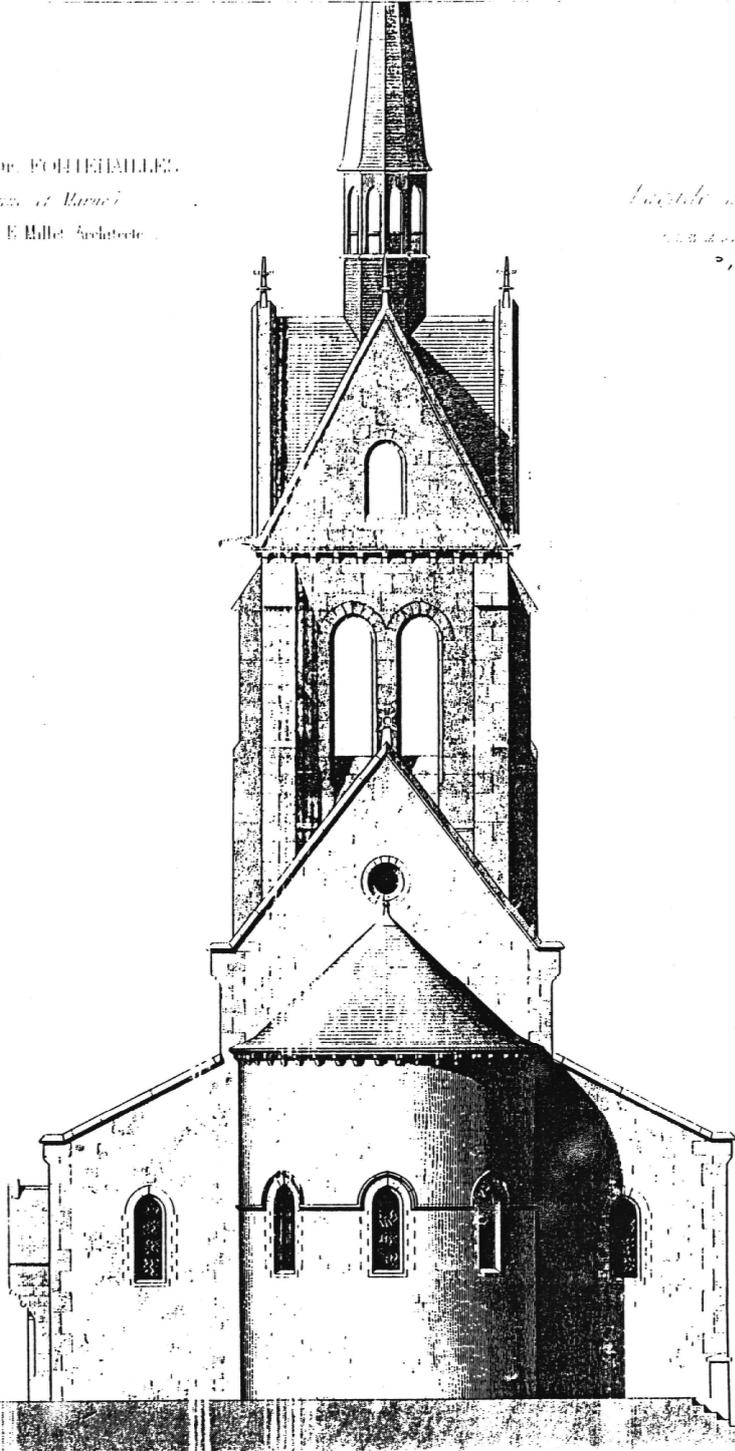
ÉGLISE DE FOUQUELLES ET DE BILLEVILLE

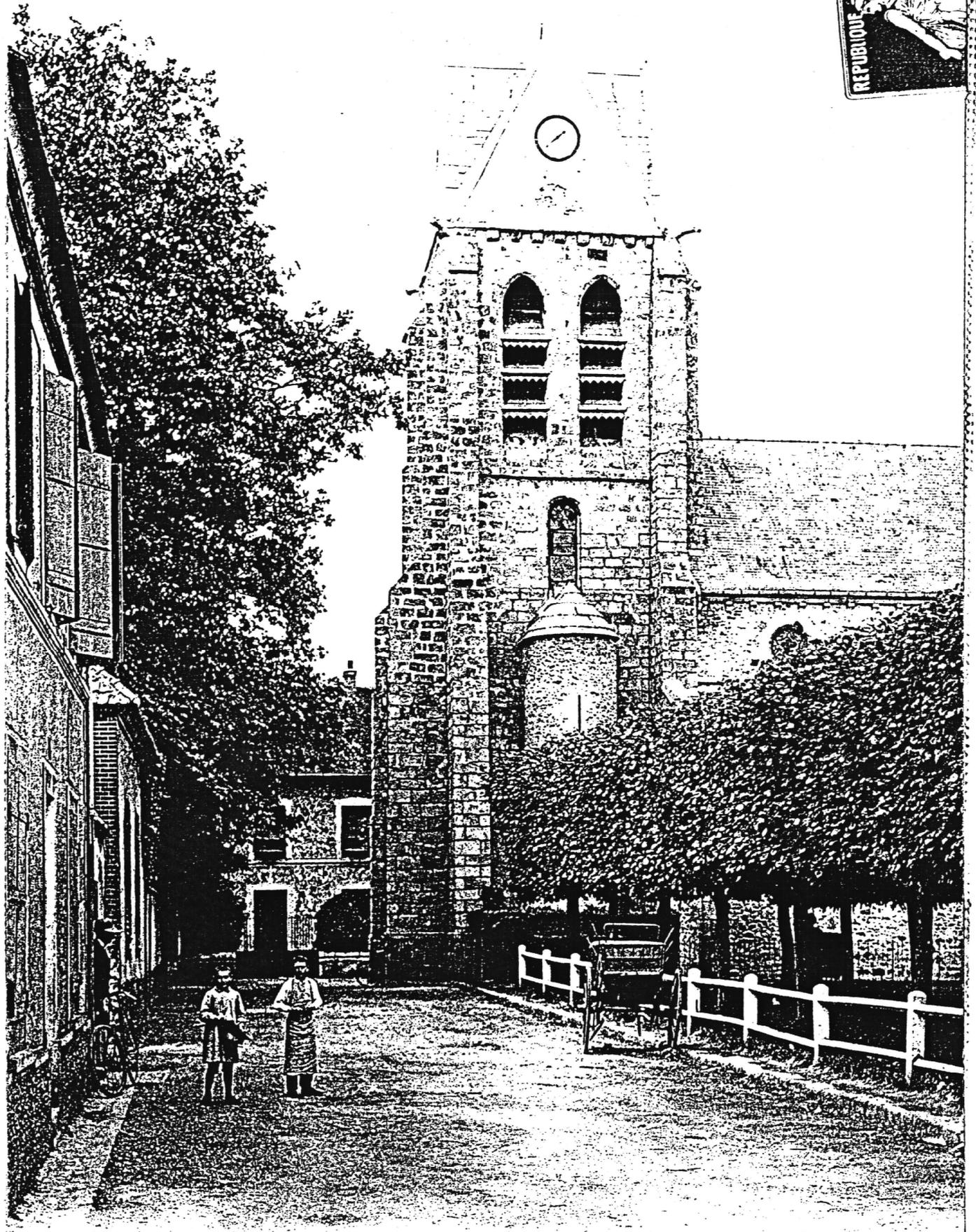
ÉGLISE DE FOUQUELLES

Monsieur de Basseville
par M. E. Millet Architecte

Église de Fouquelles

1854
2,000 fr.





3. FONTENAILLES — L'Eglise

Curés ayant officié à partir de 1624.

1624 - 1662	Pierre FAUCHON
1663 - 1690	Louis COLLEMIER
1690 - 1700	Denis GIRARD
1700 - 1719	SAUVAGNON
1719 - 1740	Jean BAUCHERAT
1740 - 1755	Nicolas CRUEL
1755 - 1758	JESSEY
1758 - 1778	Jean Mathieu GIORIOT
1778 - 1787	Laurent FRANCOIS
1787 - 1789	Claude METIER
1789 - 1795	Germain METIER
1795 - 1796	VERGIER
1796 - 1798	François Antoine LEBRUN
? - 1803	COUTURIER
1806 - 1818	pas de desservant à Fontenailles
1818 - 1837	desservant à St-Ouen : LAROUSSE
1837 - 1838	desservant à St-Ouen : MARECHAL
1839 - 1869	HUREL
1870 - 1873	Jean-Claude LAURENT (meurt à 28 ans)
1873 - 1883	LAPIERRE
1883 - 1890	FEIGE (deviendra supérieur des missionnaires diocésains à Meaux puis Prélat de sa Sainteté)
1890 - 1898	LESIEUR (desservant le 1/1/90)
1898 - 1934	LAURAIN (desservant le 25/12/98)
1934 - 1952	Henri DELACOUR (il est chargé aussi de La Chapelle-
Rablais et de St.-Ouen)	

1952 – 1958
1958 – 2002

Paul LEQUESNE
Adrien JUFFERMANS

Le père JUFFERMANS, né en Hollande le 15 août 1915, a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2002. Il assurait le ministère des trois communes : Fontenailles, Saint-Ouen en Brie et La Chapelle Rablais.

Chapitre 2.6

**Les FERMES
autour de
FONTENAILLES**



La Moisson par Philippe Galle. Au XVII^e siècle, on cultive principalement des céréales comme le blé, le seigle ou le sarrasin.

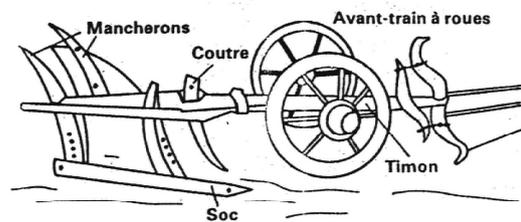


Photo Bibliothèque Nationale

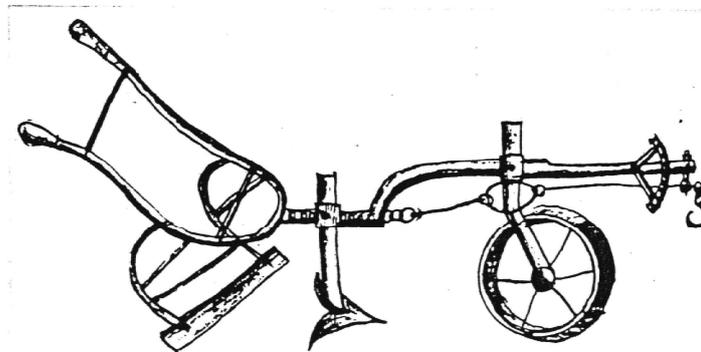
4 - Moisson et battage au 17^e siècle

La moisson se fait à la faucille. Les gerbes liées sont transportées à dos d'âne jusqu'à l'aire de battage où six batteurs manipulent en cadence les fléaux pour séparer le grain de la paille. Près d'eux, un vanneur projette le grain battu au vent pour que la balle et les impuretés se séparent du bon blé.

- Charrue du 16^e siècle



Outils vigneron.
Dessins F. Huet.



Charrue vigneronne.
Dessin extrait du cours
de l'instituteur F. Huet
à Thomery.

